

**MAIRIE
DE
SAINT ROMAIN
CHARENTE**

Code Postal 16210

Tel : 05 45 98 51 25

Fax : 05 45 98 56 96

Email : mairie.stromain@wanadoo.fr

Le Petit Rominois

JOURNAL D'INFORMATIONS COMMUNALES

⇒ ☼ **Août 2017 N° 44** ☼ ⇐

ETAT CIVIL :

Mariage de:

M. BASSOULET Éric fils de M. BASSOULET Michel et de DEBERTEIX Ginette avec **Mme MONNERY Sandrine**, fille de M. MONNERY Raymond et de Mme LENORMAND Chantal domiciliés au « 3 Rue du Mondoux » à Saint Romain. Le mariage a eu lieu, **le vingt-deux Juillet 2017.**

La collecte, a été versée au profit des écoles. Merci aux généreux donateurs.

Tous nos compliments et nos meilleurs vœux de bonheur.



Décès :

Mme CHAPIER Pierrette Eliane Suzanne veuve de **GAUTIER Marcel Jules Victor** est décédée à SAINT-ROMAIN (Charente), le 17 mai 2017 à l'âge de 81 ans. Elle demeurait « 4 Rue de la Mairie ».

Mme HYMONET Martine Claude épouse de GUEZET Françoise Pascale Marie est décédée à RENNES (Ille et Vilaine), le 8 Juillet 2017 à l'âge de 68 ans. Elle demeurait « 11 Route de Boisseau ».

M. VERNIER Yvon Jean-Marie est décédé à SAINT MICHEL (Charente), le 17 juillet 2017 à l'âge de 65 ans. Il demeurait au lieu-dit « Le Petit Fonteneau ».

Mme MOSSENDEW Linda Jane épouse de M. Colin FULTHORPE est décédée à JARNAC (Charente) le 13 Août 2017 à l'âge 74 ans. Elle demeurait « 24 Rue de la Mairie ».

M. DUMAS Paul Louis Michel Raoul Marcel Antonin époux de Mme Louise, Madeleine PATROUILLEAU est décédé à BORDEAUX (Gironde) le 18 Août 2017 à l'âge de 89 ans. Il demeurait à BORDEAUX.

A ces familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

NOUVEAUX HABITANTS :

Rue de la Mairie :

M. MERCIER Anthony et Mme MALPEYRE Elanie au N°22.

La Lande :

M. et Mme KAVANAGH en remplacement de M. BERTHELOMET Jean.

Lotissement Les Hauts de la Combe :

M. BOUDEAU Sébastien et Mme ARNAUD Elodie

Place de l'Eglise :

M. JOURNET Nicolas en remplacement de Mme JAULIN Raymonde au n°1.

Bienvenue à eux.

INFORMATIONS :

Ordures ménagères

Changement de jours de collecte depuis le 3 avril 2017

SACS JAUNES :

Le vendredi matin tous les quinze jours sauf cas particuliers pour certains villages.

Puycheni, Laubrie, Le Petit Mainot, Thiollet, Foncharrière ramassage le jeudi après-midi tous les quinze jours.

Le Marzat ramassage le mardi après-midi tous les quinze jours.

SACS NOIRS :

Tous les jeudis après-midi sauf cas particuliers pour certains villages.

Puycheni, Laubrie, Le Petit Mainot, Thiollet, Foncharrière ramassage tous les lundis après-midi.

Le Marzat ramassage tous les lundis matin.

Important les points de ramassage sont exclusivement réservés aux riverains. Lorsque les bacs sont pleins, il serait préférable d'apporter vos sacs la veille du ramassage pour éviter l'amoncellement de déchets qui entraîne rapidement odeurs, problèmes de propreté et d'esthétique pour les personnes qui vivent aux abords.

Vous avez en pages 9, 10 et 11 un petit rappel de Calitom pour le tri des déchets.

Il est interdit de déposer tout objet n'appartenant pas à ces listes sous peine de sanction.

Merci de votre compréhension

Pour plus d'informations, contactez le N° Vert 0 800 500 429 ou bien le site internet www.calitom.com

Déchetterie de Nabinaud : (05 45 98 40 75)

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et samedi de 9 h 12 h et de 14 h 18h.

Et le mardi de 9 h à 12 h.

Fermeture les mardis après-midi les mercredis vendredis et dimanches toute la journée.

RAPPEL CONCERNANT LES BENNES A VERRE

Il est interdit de déposer le verre à côté des bacs noirs et jaunes.

Vous avez trois endroits à votre disposition :

Place de l'Ecole

Lotissement les Vignes

A côté du garage communal

Merci de respecter ces lieux

ACTUALITES :

Recensement pour le Service National :

Une obligation (un rappel)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire et universel.** Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, ils doivent s'inscrire à la mairie du domicile, avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Permanence de Mme LABROUSSE Christine et M. JOBIT Didier Conseillers départementaux – Canton Tude et Dronne

A la mairie d'Aubeterre sur Dronne de 18h30 à 19h30 les mercredis 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre et 7 décembre 2017. Prendre rendez-vous au 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78.

A la Mairie de Chalais de 10h30 à 11h30 les lundis 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2017.

A la mairie de Montmoreau prendre rendez-vous directement auprès de la mairie de Montmoreau Saint Cybard au 05 45 60 33 19.

Pour le secteur de Villebois Lavalette prendre rendez-vous directement auprès de la mairie de Magnac-Lavalette-Villars au 05 45 64 92 54.

Pour toutes les personnes en incapacité de se déplacer, des rendez-vous individuels peuvent être organisés près de chez vous.

Pour plus d'informations, contactez le 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Si vous localisez un nid sur votre propriété merci de venir le déclarer en mairie (entre le 15 juin et le 15 octobre 2017) avec sa position exacte ainsi que des photos.

LES FEUX DE PLEIN AIRS :

Nouvelle réglementation

Vu l'arrêté de 3 mai 2016 le préfet de la Charente arrête que **les feux de plein airs :**

Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine
- Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, arbustes etc...)

Sont AUTORISES selon la période :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05.

Dérogation valable jusqu'au 1^{er} juin 2018.

Avant d'allumer un feu durant la période légale, vous devez déposer une demande d'autorisation en mairie et consultez ensuite le serveur vocal au 05 45 97 61 40. Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr

Modalités de contact MSA

Afin de permettre aux adhérents de bénéficier d'une étude globale de leur situation, d'être reçu sans délais d'attente à l'accueil, et d'éviter de se déplacer plusieurs fois pour une même demande, l'accueil MSA sur l'agence de Barbezieux se fait uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 05 46 97 50 50.

Pour rencontrer une assistance sociale MSA : sur rendez-vous à l'agence de Barbezieux ou à domicile. Pour le canton d'Aubeterre avec Mme Magalie ROUCHEYROLLE assistante sociale au 05 45 97 66 71.

Pour plus d'information vous pouvez vous rendre sur le site internet de la MSA : www.msadescharentes.fr

Carte d'identité

Depuis le mois de mars nous ne sommes plus habilités à délivrer les cartes d'identités, il faut donc se rendre à la Mairie de Montmoreau. Vous devez dans un premier temps venir chercher en mairie l'imprimé de demande de carte d'identité et ensuite prendre rendez-vous avec la mairie de Montmoreau afin de déposer la demande ainsi que les pièces justificatives. La carte est à retirer dans cette même mairie.

Multiple Rural :

La superette sera fermée le dimanche 10 septembre 2017

Horaires à compter du 1^{er} septembre : le multiple rural est ouvert

le lundi de 9h30 à 12h30 et de 16h à 18h30,

le **mardi et mercredi** de 9h à 12h30 et de 16h à 18h30,

le jeudi et samedi de 9h à 12h30 fermé l'après midi

le vendredi de 9h à 12h30 et de 16h à 18h30,

le dimanche de 9h à 12h.

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver **pain frais, épicerie, fruits et légumes, produits frais, produits ménagers mais aussi les journaux, le point vert (retrait d'argent), les timbres postes et également du gaz.**

N'oubliez pas de faire réserver votre **poisson frais et vos crustacés selon la saison** pour le vendredi et le samedi.

Téléphone : 05 17 21 60 97

Les activités du Conseil Municipal :

Réunion du mardi 31 janvier 2017 :

Compte rendu du repas des Aînés

Cette année, le repas annuel a eu lieu le 15 janvier 2017, 104 personnes ont pu en bénéficier.

Nous remercions l'orchestre Diapason pour leur animation très appréciée par chacun. Nous rappelons que toutes les personnes qui n'ont pu assister au repas, ont tout de même reçu leurs petites étrennes à domicile

Fixation du prix du m² pour le lotissement Les Hauts de Fontblanche

Dans le contexte économique actuel le CM souhaite proposer un prix de vente attractif. Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'article 16 de la loi de finance rectificative pour 2010 qui a modifié les règles fiscales, qui stipule que le régime de TVA applicable sur les ventes de terrains viabilisés est celui de la TVA sur marge et après discussion le CM décide de fixer le prix de vente à 8.71€ TTC pour les terrains constructibles et 3€ TTC pour les terrains non constructibles.

Aménagement du Bourg

Mme le Maire présente l'historique du dossier avant le résultat de l'appel d'offre. Vu le rapport d'analyse et le

tableau de classement des entreprises étudiées par la commission et compte tenu des différentes observations Mme le Maire décide de retenir les entreprises TP Services pour le lot 1 et LAFAYE pour le lot 2.

Budget Régie des Transports, Photovoltaïque présentation du CA 2016 et du BP 2017

Présentation des excédents de clôture qui ressortent à la fin de l'exercice 2016 :

Régie des transports :

Fonctionnement recettes : 10 907.17€

Investissement : excédent à reporter : 5 554.94€

Photovoltaïque:

Fonctionnement recettes : 12 943.91€

Investissement : excédent à reporter : 23 591.87€

Présentation du budget primitif 2017

Régie des Transports :

- **Fonctionnement recettes** : subventions et participations : 3 500.83€, amortissement bus 3 588.00€, résultat reporté : 10 907.17€

- **Fonctionnement dépenses** : charges à caractère général : 10 190.00€, amortissement bus : 3 588.00€, dépenses imprévues : 600.00€

- **Investissement recettes** : amortissement bus : 3 588.00 €, excédent à reporter : 5 554.94€

- **Investissement dépenses** : amortissement bus : 3 588.00€

Budget voté en suréquilibre.

Photovoltaïque :

- **Fonctionnement recettes** : ventes de produits : 14 500.00€, amortissements subv. : 2 870.00€, Produits divers : 1.09€, résultat reporté : 12 943.91€.

- **Fonctionnement dépenses** : charges à caractère général : 3 570.00€, autres charges de gestion courante : 20.00€, charges financières : 4 611.00€, dotations aux amortissements et provisions : 8 116.00€, dépenses imprévues : 250.00€.

- **Investissement recettes** : amortissement des immobilisations : 8 116.00€, solde d'exécution reporté : 23 591.87€.

- **Investissement dépenses** : amortissements des subventions : 2 870.00€, emprunts : 4 100.00€

Budget voté en suréquilibre.

Contrat CAE

Mme le Maire informe le CM d'une possibilité de prorogation du contrat de M. BOULANGER. Un nouveau contrat avec Pôle Emploi aura lieu en avril.

Questions diverses

Voirie : les réparations des voies communales prévues en 2016 et non réalisées sont à nouveau proposées soit La Baillargerrie, Villedieu (point à temps) petits tronçons « Le Cluzeau », et La Vigerie.

Réunion du Mardi 28 Février 2017:

Budget Assainissement présentation du CA 2016 et du BP 2017

Présentation des excédents de clôture qui ressortent à la fin de l'exercice 2016 :

Assainissement :

Fonctionnement recettes : 30 623.19€

Investissement : déficit à reporter : - 766.56€

Investissement recette 1068 : 766.56€

Présentation du budget primitif 2017

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 26 184.75€. Il comprend :

- **Investissement recettes** : amortissement des immobilisations : 17 741.65€, Virement sec. Fonctionnement : 7 676.54€, Excédent de fonctionnement : 766.56€.

- **Investissement dépenses** : Déficit reporté : 766.56€, amortissements : 9 350.00€, emprunts : 6 350.00€, travaux assainissement : 9 200.00€, dépenses imprévues : 518.19€.

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 70 794.00€. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes** : produits des services : 26 310.00€, subventions d'exploitation : 4 500.00€, produits financiers : 10.81€, amortissements subv. : 9 350.00€, résultat reporté : 30 623.19€

- **Fonctionnement dépenses** : charges à caractère général : 32 720.46€, redevance pour modernisation : 1 510.00€, autres charges de gestion courante : 3 637.00€, charges financières : 6 400.00€, Charges exceptionnelles : 100.00€, dépenses imprévues : 1 000.00€, dotations aux amortissements et provisions : 17 750.00€, Virement à la section d'investissement : 7 676.54€.

Vote des subventions

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour un montant de 6 672.00€.

Questions diverses

Lotissement : Fin des travaux autorisation de vente des terrains.

Voirie : Proposition pour le programme 2017, estimation des travaux par le Cabinet MERLIN pour un montant de 29 750.64€.

Examen des subventions

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour un montant de 6 672.00€.

● Subventions et participations des montants retenus.					
ADMR du canton	400 €	Foot. Aubeterre	200 €	Ass. Loisirs St Rom.	150 €
Chambre des métiers	200 €	Lutte contre les nuisibles	1 000 €	Amicale Laïque St Rom.	150 €
Prévention routière	40 €	CAUE	67 €	Sté de Chasse St Rom.	230 €
Croix Rouge	40 €	PACT	25 €	Comité des Fêtes St Rom.	350 €
Les Amis du Moulin Poltrot	150 €	Canoë	100 €	Ass. Promo Veau de Chalais	100 €
Restaurant du cœur	100 €	Prophylaxie Ted	60 €	Le Vélo Club	500 €
Banque Aliment.	50 €	Amis du Cheval	100 €	Autres Subv. Div.	250 €
Don du sang	80 €	OCCE Coop scolaire	1 950 €	Ass. Détente	150 €
Lutte contre le cancer	100 €	FOPAC	30 €	Maison familiale	100 €

Réunion du Samedi 11 Mars 2017:

Modification de l'indice brut terminal concernant l'indemnité des élus

Mme le Maire explique que suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017), il est nécessaire de modifier l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017

Le CM ne souhaite pas, encore cette année, augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales. Il reconduit les taux précédents à savoir :

Taxe d'habitation : 8.43%

Taxe foncière bâtie : 22.46%

Taxe foncière non bâtie : 39.74%

Vote des différents budgets : compte administratif, compte de gestion et budget primitif du lotissement et de la commune.

Commune :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 981 837.00€. Il comprend :

En dépenses : Fournitures diverses 40 600.00€, Frais de personnel 118 500.00 €, impôts et taxes 7 500.00€ travaux services extérieurs et autres charges 72 500.00€, indemnités de fonctions 22 900.00€, Attribution de compensation 72 000.00€, participations et contingents 16 940.00€, allocations subventions : 6 672.00€, charges diverses de gestion courante 200.72€, dépenses imprévues 20 000.00€, frais financiers 7 800.00€, charges exceptionnelles 7 000.00€, excédent de fonctionnement capitalisé 589 224.28€.

En recettes : Produits d'exploitation 16 500.00€, impôts directs et taxes 185 000.00€, dotations et subventions 186 300.00€, produits domaniaux 53 100.00€, autres produits financiers : 10.72€, subventions exceptionnelles : 3 000.00€, produits antérieurs 537 926.28€.

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 1 385 066.96€. Il comprend :

En dépenses : Remboursement d'emprunt 16 100.00€, dépôts et cautionnements 1 500.00 €, immob. Finan.

Réunion du Samedi 11 Mars 2017 (suite):

40 000.00 €, travaux bâtiments et génie civil 1 276 500.00€, dépenses imprévues 50 966.96€.

En recettes : FCTVA 7 000.00€, pré-l. sur recettes de fonctionnement 589 224.28€, dépôts et cautionnement 1 500.30€, autre immo. Financières : 20 944.10€, Produits des cessions d'immo. : 17 722.86€, solde d'exécution reporté 228 569.42€, recettes d'équipement : 370 106.00€, Excédent de fonctionnement : 150 000.00€.

Lotissement :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 171 905.00€. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes :** stocks de terrains : 149 950.00€, ventes de terrain : 14 600.00€, produits divers : 1.31€, Subvention exceptionnelle : 5 540.00€, résultat reporté : 1 813.69€.

- **Fonctionnement dépenses :** achats matériel, équipements et travaux: 23 300.00€, terrains à aménager : 17 723.00€, charges diverses : 4.00€, variation de stocks : 110 082.00€, virement à la section d'investissement : 20 796.00€.

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 170 894.10€. Il comprend :

- **Investissement recettes :** stocks terrains en cours : 110 082.00€, avance par la commune : 40 000.00€, virement de la section de fonctionnement : 20 796.00€, solde d'exécution reporté : 16.10€.

- **Investissement dépenses :** stocks terrains en cours : 149 950.00€, emprunt 20 944.10€,

Réunion du mercredi 19 Avril 2017 :

Adhésion au volet numérique de l'ATD16 (Agence Technique départementale de la Charente) suite à la dissolution du SDITEC

Suite à la dissolution du SDITEC et à son rapprochement avec l'ATD16 afin de mutualiser l'ingénierie territoriale en Charente, il est nécessaire de créer une structure afin

d'accueillir cette nouvelle entité d'ingénierie unifiée. l'ATD16 a été retenue comme structure porteuse. Un volet numérique et informatique sera créé afin de regrouper les prestations de services du SDITEC. De ce fait la commune doit adhérer à l'ATD16 pour le volet numérique et informatique. Le CM approuve cette adhésion.

Réunion du mercredi 19 Avril 2017 (suite):

Contrat CAE M. BOULANGER

Mme le Maire informe le CM que le contrat de M. BOULANGER prendra fin le 31 Mai 2017 mais qu'il peut être prolongé d'un an. Le CM est favorable à la prolongation du contrat.

Cimetière (règlement et devis)

Présentation au CM du règlement intérieur du nouveau cimetière. Le prix des concessions sera fixé lors d'une prochaine réunion.

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise NAUDIN pour la réfection des allées principales de l'ancien cimetière. Le devis s'élève à 6 966.00€ HT.

Organisation des élections (horaires tenu du bureau de vote)

Elections Présidentielles du 23 Avril 2017, organisation du planning pour la tenue du bureau de vote de 8h à 19h00.

Réunion du Lundi 8 Mai 2017:

DM pour la redevance de modernisation des réseaux Budget Assainissement

Il y a lieu de prendre une délibération modificative concernant le budget de l'assainissement, une augmentation de 300€ est nécessaire pour financer la redevance de modernisation des réseaux.

Modification des statuts du SIAH Bassin Tude et Dronne Aval

Suite à la lecture des délibérations prises par le SIAH des bassins Tude et Dronne aval, et compte tenu des enjeux de la loi pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), applicable au 1^{er} janvier 2018 mais également sur l'élargissement du périmètre pour les communes qui en ont fait la demande, il est donc nécessaire de prendre une délibération afin de modifier des statuts du Syndicat.

ADMR

Le traditionnel repas de l'ADMR ne pouvant se faire à ROUFFIAC comme prévu, la commune de SAINT ROMAIN organisera cette manifestation le 9 Juillet 2017.

Prix des concessions cimetière

Après discussion le CM détermine le prix des concessions.

Pour l'ancien cimetière : 75€ la concession simple.

Pour le nouveau cimetière : 125€ la concession simple et columbarium 4 places maximum 300€.

Mme le Maire présente des modèles d'aménagement pour le jardin du souvenir.

Questions diverses

Vaisselle salle des fêtes : le CM donne un avis défavorable pour louer cette vaisselle hors location de la salle des fêtes.

Achat de chaises : après examen des différents modèles, 50 chaises seront achetées.

Lotissement Les Hauts de la Combe : une demande a été faite pour l'achat d'un terrain.

Mme le Maire informe le CM que M. BONNET Jean-Daniel Président de la société de chasse a fait une demande

d'installation d'un bac servant à collecter les éviscérations de gibiers par les services de l'équarrissage. Cette décision résulte des problèmes sanitaires (tuberculose) rencontrés sur le territoire. Une décision sera prise après plus d'information.

Réunion du jeudi 29 juin 2017:

DM concernant l'avance remboursable sur le budget de l'assainissement

Il y a lieu de prendre une délibération modificative concernant le budget de l'assainissement, une augmentation de 200€ est nécessaire pour financer l'avance remboursable.

Proposition de transfert de compétence de la communication électronique à la CDC Lavalette Tude Dronne

Mme le Maire explique que suite à une réunion du Conseil Communautaire il est nécessaire de délibérer sur le fait de modifier les statuts de la Communauté de Commune Lavalette Tude Dronne afin de lui permettre d'exercer la compétence communication électronique. Le CM donne son accord.

Frelons asiatiques

Mme le Maire explique que suite à la loi NOTRe, le Conseil Départemental ne peut plus apporter de contribution financière aux communes pour la destruction des nids de frelons asiatique. De ce fait la commune prendra en charge le financement de cette action pour 2017 seulement sur présentation de justificatif de la présence de frelons asiatique.

Receveur municipal : attribution d'indemnité

Suite aux changements de percepteurs et compte tenu que la commune est amenée à demander régulièrement conseil et assistance au receveur municipal, il y a lieu de délibérer pour attribuer une indemnité de conseil.

Installation d'un bac à viscères fermé pour la chasse

Après la rencontre avec M. LALIEVE de la fédération départementale des chasseurs et le Président de la société de chasse communale, le CM accepte de mettre à disposition de la fédération un emplacement pour installer un bac à viscères sur un terrain communal du massif forestier à « La Pignère » section B n°281. Une convention sera signée et un responsable désigné.

SDITEC : modification des statuts pour la dissolution du syndicat

Dans le cadre de l'évolution du SDITEC, l'ATD16 confirme son engagement dans sa démarche de mutualisation et la reprise de l'ensemble des missions, des agents et des moyens du SDITEC au 1^{er} janvier 2018. De ce fait il est nécessaire d'adopter la modification des statuts du SDITEC.

DM concernant la cotisation du CNAS

Suite à une erreur d'imputation sur le budget communal Il y a lieu de prendre une délibération modificative d'un montant de 1 000€ afin de régulariser la cotisation du CNAS.

Point sur les travaux

Mme le Maire informe le CM sur l'avancement des travaux, les plus-values et moins-values font apparaître un supplément de 10 844.70€, le coût de l'éclairage autour de l'église et du monument aux morts se monte à 10 458€.

Questions diverses

Aide Sociale : Mme le Maire indique qu'une personne indigente a sollicité l'aide de la commune. Des contacts ont été pris avec les services sociaux pour répondre à cette demande.

Repas de l'ADMR : il aura lieu le 9 juillet 2017 à Saint Romain



La Société de Chasse

La société de chasse « Diane »

La société de chasse a procédé à son assemblée générale ordinaire le vendredi 21 juillet 2016 à 20 h. Le président, Jean-Daniel BONNET, a présenté le rapport moral. Le trésorier, Jean-Marc BONNET, a présenté le rapport financier.

Au cours de la saison de chasse 2016/2017, la société de chasse a lâché **150 perdreaux gris, 58 perdrix royales et 110 faisans** (total : 318 volatils).

La société de chasse a participé activement aux battues de gros gibiers, a répondu de son mieux aux demandes des propriétaires et agriculteurs pour chasser et détourner les nuisibles des cultures.

Deux évènements festifs ont été organisés : le repas de chasse du dimanche midi du 5 mars 2017 et la journée randonnée pédestre du 2 juillet 2017 clôturée par la dégustation du sanglier à la broche. Ambiance chaleureuse et conviviale autour de ces deux jours... Compte tenu de leur succès, ces deux manifestations seront reconduites le dimanche midi 4 mars 2018 et le dimanche 1^{er} juillet 2018.

La société de chasse en profite pour remercier très sincèrement les propriétaires qui permettent aux chasseurs de pratiquer leur sport au cours de la saison et tout particulièrement les propriétaires qui ont accueilli les randonneurs sur leurs terres et leurs bois et qui ont, de ce fait, contribué au franc succès de cette journée en forêt rominoise.

Nous vous rappelons que les manifestations organisées par la société de chasse sont ouvertes à toutes et à tous, chasseurs et non chasseurs. Venez vous joindre à nous, nous serons heureux de vous accueillir.

A l'issue de l'élection de l'assemblée générale, voici la composition du bureau pour l'année à venir :

Président : Jean- Daniel BONNET (tel : 06 68 69 57 63 email : bonnetjeandaniel@gmail.com)
Trésorier : Jean-Marc BONNET, membres actifs : Pascal DOUGAL, Loïc GEAY, Luc MALEPLATE, Stéphane NYZAM, Pierrot POINAUD.

Ne s'est pas représenté : Jean-Claude LIAIGRE que nous remercions pour sa contribution au secrétariat de la société de chasse pendant de très nombreuses années.



Pour commencer la prochaine saison de chasse, la vente des cartes aura lieu le samedi 9 septembre 2017, de 9h à 12h, à la maison de la chasse, derrière la salle des fêtes.

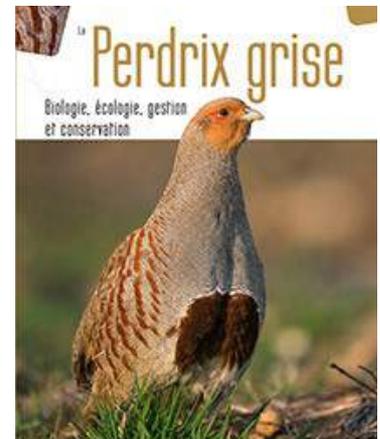
Pour avoir le droit de chasser, il faut, soit posséder déjà un permis de chasse, soit passer ce permis pour en être obtenteur. Il faut également posséder une assurance chasse et s'acquitter de la carte annuelle de la société de chasse.

de chasser à **zéro euro**. Compte tenu du succès obtenu par cette opération, la Fédération renouvelle la proposition pour la troisième année. (Tel FDC: 05 45 61 50 71). N'hésitez plus! Encouragez les nouveaux chasseurs à en profiter...

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée et une très bonne saison de chasse à ceux qui en sont passionnés. Nous restons à votre disposition pour les renseignements dont vous auriez besoin. Cordialement

Le président et les membres du bureau

L'an passé, à tout nouveau chasseur, la Fédération des Chasseurs de la Charente a proposé le permis



Vélo Club – St Romain

Le Vélo Club organise:

le samedi 4 novembre 2017 son repas dansant et la journée du Téléthon le 1er week-end de décembre 2017 ouverte à tous

L'Assemblée Générale se tiendra
Fin SEPTEMBRE.

L'A.D.M.R.

Rappel : la personne responsable de l'association sur notre Commune est :

Mme CLOUZEAU ☎ 05 45 98 17 01

Une permanence est assurée à Aubeterre ☎ 05 45 98 40 81

Le mardi 8h30 à 10h, Le mercredi de 9h à 10h15, Le jeudi de 8h30 à 10h, 1 fois tous les 15 jours de 13h30 à 15h30
L'agent administratif tient une permanence tous les jeudis de 13h30 à 15h30

En cas d'urgence le 05 45 37 00 50 est à votre disposition à Saint Yrieix.

L'ADMR vous propose des repas chauds et savoureux réalisés par la maison de retraite d'Aubeterre, livrés à votre domicile entre 11 h 30 et 13 h

Contactez : Mme CONSTANTIN ☎ 05 45 98 16 59, Mme ROUZEAU ☎ 05 45 98 55 75

Notre AG aura lieu le 22 septembre 2017 à Saint Séverin en présence des maires, du Conseiller Départemental, des représentants de la Fédération Départementale ADMR.

Le repas et la fête de l'ADMR ont eu lieu à Saint Romain le dimanche 9 juillet 2017.

L'association remercie tous les maires du canton, ainsi que le personnel bénévole de l'ADMR et des communes pour cette organisation.

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous remercie pour votre participation à la Saint Jean. La soirée animée par Philippe Rodriguez a été un franc succès malgré l'impossibilité de faire le feu. Nous vous invitons dès à présent à réserver cette date pour 2018 et espérons vous y voir encore plus nombreux.

En attendant toute l'équipe du Comité à la joie de vous annoncer l'organisation du réveillon de la Saint Sylvestre le 31/12/2017 à la salle des fêtes de Saint Romain. La soirée sera animée par l'orchestre Music Orchestra. Vous pouvez réserver dès maintenant vos places en appelant le 06 11 47 68 64 ou le 06 79 83 66 34.

Nous vous donnons donc rendez-vous autour d'une bonne table afin de clôturer l'année 2017 et d'ouvrir 2018 dans la joie, la bonne humeur et la simplicité.

L'Association Loisirs :

Pour notre voyage du Mardi 23 Mai nous avons choisi Bergerac. Au programme de cette journée, une balade sur les bords de la Dordogne. Après le repas au restaurant nous avons visité le vieux Bergerac avec ses jolies maisons à colombages.

Lundi 7 Août à la maison de la randonnée nous avons préparé le programme des mois de Septembre et Octobre.

Mardi 19 Septembre au moulin de Poltrot à Nabinaud, nous accueillerons le Club de Brie sous Chalais. Le repas sera pris en commun au moulin.

Mardi 17 Octobre randonnée à Saint Méard de Dronne. Après la randonnée de Saint Méard pour ceux qui le souhaitent repas au restaurant de Saint Victor. Inscription au plus tard le 10 octobre.

Covoiturage possible chaque mardi à la salle des fêtes de Saint Romain.

Renseignements : Madame DORET Michèle 05.45.98.55.20 ou 06 33 29 13 88

Madame CABOS Mado 06.72.73.34.00

Secrétaire Madame SEGALINI Martine : 06.81.52.00.28

Association Amitié Détente

L'association reprendra son activité physique à la salle des fêtes tous les Jeudis début octobre de 18h30 à 19h30.

Dany vous y accueillera avec plaisir.

Pour tous renseignements, téléphonez au 05 45 98 59 18 ;

La Vie Scolaire :

Bilan des activités pédagogiques :

- Participation à la manifestation Science 24 avec les écoles du RPI Aubeterre-Laprade-Bonnes.

- La classe de découverte a été riche en découvertes dans tous les domaines et en particulier dans les compétences de vivre ensemble et de l'autonomie.

Quelques photos du voyage à la Bourboule



Les départs pour la rentrée 2016-2017 :

5 élèves partent en 6^{ème} (BASSOULET Emma, GOUWY Emilie, LAGUILLON Audrey, MCCANN Raphaël, OLIVIER Sarah).

Effectif à la rentrée :

33 élèves devraient fréquenter l'école de Saint Romain.

Année scolaire 2017 – 2018

Année scolaire 2017-2018	Calendrier applicable aux écoles de la Charente (Zone A)
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2017 au matin
Congés de TOUSSAINT	Du vendredi 20 octobre 2017 au soir au lundi 6 novembre 2017 au matin
Congés de NOEL	Du vendredi 22 décembre 2017 au soir au lundi 8 Janvier 2018 au matin
Congés d'hiver	Du vendredi 9 février 2018 au soir au lundi 26 février 2018 au matin
Congés de PRINTEMPS	Du vendredi 6 avril 2018 au soir au lundi 23 avril 2018 au matin
FIN D'ANNEE SCOLAIRE	Vendredi 6 juillet 2018 au soir

PETIT RAPPEL DE CALITOM POUR LE TRI DES DECHETS

Sac jaune

Le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus. Avec les papiers, les emballages en carton, aluminium, acier et briques alimentaires, la totalité des emballages en plastique peuvent désormais être triés. Ainsi, tous les emballages se trient.

Pensez à compacter les cartons pour éviter que ça déborde. Quelques principes de savoir vivre et de bon sens font la qualité de notre village.

Toutes les barquettes plastiques
[barquettes plastique.jpg](#)



Tous les pots et boîtes plastiques
[pots et boites en plastique.jpg](#)



Tous les sacs et sachets plastiques
[sacs et sachets plastique.jpg](#)



Toutes les briques, cartons, papiers (catalogues, cahiers, livres, journaux, magazines, enveloppes)
[briques cartons et papiers.jpg](#)



Toutes les bouteilles d'eau, de jus de fruits, soda...

[bouteilles eau jus de fruits soda.jpg](#)



Tous les flacons de produits de toilette et produits ménagers vides

[flacons produits toilette et menager.jpg](#)



Toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal

[bidon barquette aerosol metal.jpg](#)



Tous les films plastiques

[film plastique.jpg](#)



Les ordures ménagères sont composées des déchets qui n'ont aucune solution de recyclage ou de valorisation actuellement. Ces déchets sont désormais de moins en moins nombreux.

Ces déchets

- couches culottes, lingettes...
- essuie-tout et emballages sales...
- vaisselle cassée...
- objets en plastique ou composées de plusieurs matières...

Dans la poubelle noire

Les ordures ménagères doivent être jetées dans les sacs noirs.

Rappel sur la divagation des chiens

Face à la recrudescence de chiens errants sur la Commune, un arrêté Municipal interdisant sur notre territoire la divagation des chiens et chats a été repris le 31 Août 2017.

Tout chien circulant sur le territoire de la commune doit être muni d'un collier portant Nom, Adresse de son propriétaire, être tatoué ou muni d'une puce.

Tout chien trouvé sur la voie publique pourra être conduit sans délai à la fourrière. Les propriétaires pourront dans un délai franc de huit jours ouvrés solliciter la restitution de leur animal moyennant le paiement des frais de garde, de vétérinaire ou tout autre charge afférente aux opérations de capture.

Tout contrevenant est passible d'une amende.

Une déclaration obligatoire des chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doit être faite à la mairie.

Afin d'éviter tous ces désagréments, et pour la sécurité de tous, merci de respecter cet avis.

Mieux vaut la prévention que la contravention !